



Le Controis
en Sologne

Contres • Feings
Fougères sur Bièvre
Ouchamps • Thenay

N°179/2026

INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Avenue des Platanes - Le Controis-en-Sologne

Le Maire de la ville de Le Controis-en-Sologne (41700)

- Vu les dispositions du Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,
- Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu la demande formulée par Romain MARDON, responsable du service des sports, le 18 mai 2026,
- Considérant qu'en raison de l'organisation d'Educapcity, il y a lieu de neutraliser le parking au 5 avenue des Platanes à Le Controis en Sologne pour le bon déroulement de la manifestation et la sécurité de ses participants,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le 29 mai 2026, l'accès au parking situé 5 avenue des Platane est interdit. Tout stationnement y sera donc interdit.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par la commune.

ARTICLE 3 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté constatées par les agents compétents seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. Tous les véhicules en contravention avec les prescriptions en matière de stationnement pourront être considérés comme gênant au titre de l'article R417-10 du code de la route, et faire l'objet d'une immobilisation et d'une mise en fourrière.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera affiché selon les règles en vigueur.

Conformément à l'article R 102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie à Le Controis-en-Sologne.
- Le service des Sports
- La Police Municipale.

A Le Controis-en-Sologne, le 22 mai 2026.
Le Maire,

Elodie PEAN-NORQUET

